



EDITO

Le hasard nous amène à publier cette nouvelle info-lettre en plein confinement, comme la précédente. Nous vous espérons en bonne santé malgré cette période encore très anxiogène, déstabilisante psychologiquement et dramatique économiquement.

Cette courte info-lettre vous fournira quelques informations sur les dernières actions de notre association, ainsi que sur quelques points choisis d'actualité.

Cette époque de fin d'année est évidemment orientée, pour les acteurs de l'homéopathie, vers les pouvoirs exécutif et législatif : des courriers adressés à l'Elysée, à Matignon, au Ministère des Solidarités et de la Santé, mais aussi des appels aux élus, députés et sénateurs, pour essayer de faire aboutir la demande collective du maintien du remboursement des médicaments homéopathiques au taux actuel de 15%.

Toutes ces actions engagées par AHP France ou par la structure HoméoFrance (qui réunit patients, enseignants, professionnels de santé, recherche, entreprises du médicament) sont en cours et nous vous tiendrons informés de leurs issues.

Il est inutile de rappeler ici l'importance des enjeux, et les conséquences potentielles d'un déremboursement programmé mais nous, patients, continuons et continuerons à réaffirmer notre attachement à la thérapeutique homéopathique et à soutenir son libre accès au plus grand nombre.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Bureau d'AHP France

ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Courriers adressés à la Cnam et à l'Uncam le 30 septembre

Nous avons adressé le 30 septembre 2 courriers : à Monsieur Thomas Fatome, Directeur général de la Cnam et de l'Uncam, ainsi qu'à Monsieur Fabrice Gombert, Président du Conseil de la Cnam et de du Conseil de l'Uncam, afin de les interpeller sur le sujet du déremboursement programmé. Nous n'avons pas de réponse à ce jour.

(Cnam= Caisse nationale de l'assurance maladie et Uncam= Union nationale des caisses d'assurance maladie)

Présence d'AHP France lors des Entretiens Homéopathiques de Paris les 09 et 10 octobre

Présence d'un membre d'AHP France sur un stand, le 09 octobre, lors des 46èmes Entretiens Homéopathiques de Paris qui se sont déroulées au Centre Saint Jacques.

Cette manifestation annuelle est organisée par la Fédération Nationale des Sociétés Médicales Homéopathiques de France pour les professionnels de santé. C'est l'occasion pour AHP France de présenter ou représenter l'association aux participants.

Le samedi matin 10 octobre a eu lieu une réunion « *action collective pour assurer l'avenir de l'homéopathie* » en présence de 3 représentants et intervenants d'HoméoFrance, les Drs H. Renoux et Ch. Bentz, ainsi que J. Siccardi (président d'AHP France).

L'assemblée générale de l'EFHPA le 07 novembre

Participation d'un membre d'AHP France à l'Assemblée Générale de l'EFHPA, la Fédération Européenne des Associations de Patients de l'Homéopathie.

Cette année, l'AG a eu lieu à distance en visioconférence. Une quinzaine d'associations nationales y ont participé.

Un compte-rendu sera transmis ultérieurement.

Suite du petit sondage lancé en mars (par mail)

Nous souhaitons remercier les adhérents qui ont répondu au petit sondage sur leur complémentaire santé ou qui ont interrogé leur organisme.

Il s'avère, au vu des quelques réponses reçues, que les conditions de prise en charge du remboursement des médicaments homéopathiques varient d'un organisme à un autre et que cette différence dépend évidemment des niveaux de prestations proposés ... et des tarifs appliqués. Il paraît souvent difficile de s'y retrouver et plus encore lorsque la tarification est à la carte.

Pour 2021, n'hésitez pas à nous faire savoir si vos conditions ou niveaux de prise en charge évoluent.

Sensibilisation et mobilisation du pouvoir législatif

Ces contacts sont menés au niveau d'HoméoFrance, la structure collective dont AHP France est membre fondateur.

Il en ressort qu'à l'Assemblée nationale ainsi qu'au Sénat, des députés et des sénateurs ont proposé des amendements au PLFSS 2021 (projet de loi de financement de la sécurité sociale) en vue du maintien du remboursement des médicaments homéopathiques dans le cadre d'un moratoire.

La tâche est très difficile : lors du premier examen du PLFSS à l'AN, les amendements ont été jugés irrecevables financièrement alors même que ces amendements prévoyaient la compensation en recette du faible coût estimé à 30 millions d'euros des dépenses de remboursement au taux de 15%.

Ce « temps législatif » continue et il faut déjà saluer le « courage » des élus qui soutiennent et défendent ainsi la thérapeutique homéopathique.

Nous vous tiendrons informés des résultats de ces actions.

ACTUALITES

Le dossier santé du « Figaro » le 19 octobre

Et voici un nouvel et long article contre les médecines alternatives et complémentaires paru dans le Figaro sous le titre : « Covid-19 : l'ère des gourous. Pseudo-médecines et mauvaise science ont profité de la crise. Un phénomène de fond contre lequel les autorités sont à la peine. »

Dans ce dossier, l'auteur relaye le « Manifeste européen contre les pseudo-sciences de la santé ». Cette plateforme, portée par des associations ou des sceptiques, est initiée par l'ATEPT (association espagnole de protection des patients contre les thérapies pseudo-scientifiques) et a des signataires dans plusieurs pays européens.

Ce manifeste attaque les médecines alternatives et complémentaires, y compris l'homéopathie et le statut des médicaments, au niveau européen. Il remet notamment en cause la directive européenne 2001/83 / CE (qui définit justement le statut du médicament homéopathique).

<https://pseudoscience-manifesto.apetp.com/fr/manifeste-europeen-contre-les-pseudo-therapies/>

Notre point de vue : La menace est sérieuse et il faut rester vigilant quant à la suite de cette attaque des médecines alternatives et complémentaires portée au niveau de l'UE.

Le communiqué de presse du ministère de la santé et des soins de Bavière le 21 octobre

Le 21 octobre 2020, le secrétaire d'état à la santé de Bavière (Etat fédéré d'Allemagne) annonce la création d'une chaire de santé intégrative au sein du ministère de la santé et des soins.

Extrait du communiqué de presse :

« [...] Le secrétaire d'État à la Santé de Bavière, Klaus Holetschek, préconise le renforcement de la « médecine intégrative ».

[...] La médecine moderne nécessite des soins de santé axés sur le patient dans lequel la médecine scientifique et la médecine naturelle sont sur un pied d'égalité. [...] L'avenir réside dans la coexistence significative de la médecine conventionnelle et de la médecine naturelle dans la « médecine intégrative ».

[...] Il a ajouté : dans le domaine de la « médecine intégrative », nous devons faire de la recherche sur les méthodes de guérison naturelle, elles se développeront encore plus dans un proche avenir. Pour cette raison, je promeus également la création d'une chaire de santé intégrative en Bavière.

[...] Parce qu'une chose est claire : les gens aspirent beaucoup à la médecine naturelle. »

Source : Ministère des soins et de la santé de Bavière.

<https://www.stmgp.bayern.de/presse/holetschek-setzt-sich-fuer-staerkung-der-integrativen-medizin-ein-bayerns>

Notre point de vue : encore une bonne nouvelle, venant s'ajouter à la décision mi-2019 du gouvernement allemand de maintenir le remboursement des médicaments homéopathiques par les caisses d'assurance.

Lancement d'une nouvelle pétition le 06 novembre (via internet)

« Non à l'exclusion des médecines complémentaires : le cri d'alarme des patients ».

Nous vous relayons cette pétition lancée sur internet par un collectif de défense des médecines complémentaires et intégratives et adressée à Emmanuel Macron, Olivier Véran, et Xavier Bertrand.

https://www.change.org/p/olivier-v%C3%A9ran-non-%C3%A0-l-exclusion-des-m%C3%A9decines-compl%C3%A9mentaires-le-cri-d-alarme-des-patients?recruiter=1108376053&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive&recruited_by_id=516d1c90-a693-11ea-aef3-d92ae70888f7

Pour information, ce collectif a pu publier une tribune, annonçant cette pétition, sur le blog de Médiapart le 06 novembre 2020 : « Non au déremboursement des médecines complémentaires et intégratives ».

Début de l'article : « La crise sanitaire que nous traversons a révélé de nombreuses lacunes de notre système de santé. La lutte contre la pandémie ne doit pas reléguer les patients au second plan. Au contraire, la crise que nous vivons aujourd'hui collectivement doit être l'occasion d'écouter ce qu'ils ont à dire sur la manière dont ils veulent être soignés et sur les traitements auxquels ils souhaitent avoir accès. »

<https://blogs.mediapart.fr/tribunedefensemec/blog/061120/non-au-deremboursement-des-medecines-complementaires-et-integratives>



EN BREF ... POUR VOUS ECLAIRER

Une citation

“Quand le fait que l'on rencontre ne s'accorde pas avec la théorie régnante, il faut accepter le fait et abandonner la théorie ”

Claude Bernard (1813-1878), médecin,
Extrait du livre « Cahier de notes – 1850-1860 »

C'est quoi cette souche?

	<u>Colchicum autumnale</u> : Le colchique automnale est une plante de la famille des Liliacées. La fleur rose ou violet sort d'un bulbe charnu dont les feuilles paraissent au printemps. (Matière Médicale homéopathique de Chiron)
<u>Cuprum metallicum</u> : Le cuivre métallique est un métal d'une couleur rouge caractéristique, très malléable, ductile et tenace.	 Présent dans la nature, il existe aussi dans la plupart de nos aliments végétaux et animaux. (Matière Médicale homéopathique de Chiron)
<u>Crotalus horridus</u> : Serpent extrêmement venimeux pouvant atteindre jusqu'à 2m de longueur, rencontré au Mexique et dans les contrées chaudes des Etats-Unis. (Matière Médicale homéopathique de Chiron)	